

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 1555, RUE DE L'ÉCOLE, EN DIRECT DE LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN ET WEBDIFFUSÉE EN DIRECT SUR YOUTUBE, LE **1ER AVRIL 2026, À 19 H 30.**

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Édith Labrosse, conseillère
M. Luc Laforge, conseiller
M. Yves Gaudet, conseiller
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
Me Ève Poulin, Directrice des affaires juridiques et greffière
Mme Paméla Nantel, Directrice générale

ORDRE DU JOUR

- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4** APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
 - 4.1** Séance ordinaire du 4 mars 2026
- 5** DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE
 - 5.1** Autorisation de dépenses cumulatives - Mandats Groupe Morgan Philips - 59 097,16 \$
 - 5.2** Autorisation de signature - Protocole d'entente et adhésion au réseau IVÉO - 3 391,76 \$
- 6** RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1** Dépôt - Liste des personnes embauchées par la directrice générale - Mars 2026
- 7** FINANCES
 - 7.1** Dépôt - Liste des commandes - Mars 2026
 - 7.2** Déboursés du mois - Mars 2026
 - 7.3** Autorisation - Transfert budgétaire - Mars 2026
 - 7.4** Autorisation - Appropriation de 103 682 \$ du fonds de croissance infrastructures hygiène du milieu
- 8** GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1** Autorisation des dépenses cumulatives - Mandats Ingénier - 78 286,48 \$
 - 8.2** Autorisation - Engagement de la Ville de Carignan - Démarche du plan de gestion d'actif en eau (PGA-eau)

- 8.3** Autorisation de modification - Fréquence des rencontres - Comité consultatif de circulation et du transport actif
- 8.4** Autorisation - Stationnement interdit temporairement pour travaux - rue de l'Aigle
- 8.5** Octroi de contrat - Fourniture d'un chargeur sur roues avec équipements - Longus Equipement Inc. - 414 973,52 \$
- 8.6** Annulation - Processus d'appel d'offres public - APP-26-001-ST - Fourniture, installation et raccordement de génératrices aux PP6 et PP7
- 9** URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
 - 9.1** Demande de dérogation mineure 2026-015 - Lot 2 597 598 - 2443, rue Marie-Anne Est - Distance entre le garage détaché et le bâtiment principal
 - 9.2** Demande de dérogation mineure 2026-022 - Lot 2 600 376 - 2975-2977, rue des Ancolies - Permettre l'implantation d'un escalier menant à l'étage en cour latérale
 - 9.3** Demande de PIIA 2025-129 - Lot 2 600 376 - 2975-2977, rue des Ancolies - Agrandissement de la résidence par l'ajout d'un étage comprenant un logement intergénérationnel
 - 9.4** Demande de PIIA 2025-115 - Lot 6 691 172 - 2378-2380, rue Éthel Est - Construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire
 - 9.5** Demande de PIIA 2025-116 - Lot 6 691 173 - 2382-2384, rue Éthel Est - Construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire
 - 9.6** Demande de PIIA 2025-117 - Lot 6 591 527 - 1846-1848, rue Henriette - Construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire de type intergénérationnel
 - 9.7** Demande de PIIA 2026-017 - Lot projeté 6 723 311 - 1868, rue Gertrude - Construction d'une résidence unifamiliale isolée
 - 9.8** Demande de PIIA 2026-019 - Lot 3 136 297 - 3150, rue Bouthillier - Construction d'une résidence unifamiliale isolée
 - 9.9** Demande de PIIA 2026-021 - Lot 6 425 710 - 3397, rue Bouthillier - Construction d'une résidence unifamiliale isolée
 - 9.10** Demande de PIIA 2026-020 - Lot 2 343 493 - 4443, René-Dumas - Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée
- 10** SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1** Adoption - Plan de sécurité civile révisé
- 10.2** Autorisation de passage - Tour Cycliste des Policiers de Laval 29e édition - 25 mai 2026
- 11** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1** Demande d'aide financière - Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu - 200 \$
 - 11.2** Autorisation - Accréditation d'un nouvel organisme pour l'année 2026 - Studio Production DS
 - 11.3** Autorisation de signature - Entente camps de jour - Studio Production DS - Été 2026
- 12** COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES
 - 12.1** Adhésion - Semaine nationale du don d'organes et de tissus - 19 au 25 avril 2026
- 13** RÉGLEMENTATION
 - 13.1** Avis de motion - Projet de règlement numéro 508 (2026) remplaçant le règlement numéro 508 (2025)-3 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville
 - 13.2** Avis de motion - 1er projet de règlement numéro 483-42-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Garages attenants et intégrés & CES maximum secteur des Îles))
 - 13.3** Adoption - 1er projet de règlement numéro 483-42-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Garages attenants et intégrés & CES maximum secteur des Îles)
 - 13.4** Adoption - Règlement numéro 310 (2026)-1 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2026)
 - 13.5** Adoption - Règlement d'emprunt 568 (2026) autorisant les travaux de réfection du chemin Brunelle décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 3 708 000 \$
 - 13.6** Adoption - Règlement d'emprunt 569 (2026) autorisant les travaux de pavage de chaussée pour l'année 2026 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 024 000 \$
- 14** INFORMATION
- 15** DIVERS
- 16** LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

26-04-126

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié en modifiant le montant au point 13.6 afin de lire 1 024 000 \$.

4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

26-04-127

4.1 Séance ordinaire du 4 mars 2026

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil municipal a eu accès au procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2026, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2026.

5 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

26-04-128

5.1 Autorisation de dépenses cumulatives - Mandats Groupe Morgan Philips - 59 097,16 \$

CONSIDÉRANT que des contrats ont été octroyés de gré à gré par la directrice générale en 2026 au même fournisseur, soit la firme Morgan Philips Group, pour des services professionnels de recrutement de cadres;

CONSIDÉRANT que le montant cumulatif pour ce fournisseur s'élève à 59 097,16 \$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT que le règlement 506 (2024) de la Ville de Carignan sur la gestion contractuelle ainsi que le règlement 511-A relatif à la délégation du pouvoir de dépenser prévoient une limite de 50 000 \$ taxes incluses à un même fournisseur pour les autorisations relevant de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la dépense cumulative de 59 097,16 \$ taxes incluses auprès de la firme Morgan Philips Group.

26-04-129

5.2 Autorisation de signature - Protocole d'entente et adhésion au réseau IVÉO - 3 391,76 \$

CONSIDÉRANT qu'IVÉO est un organisme à but non lucratif qui accompagne les municipalités dans l'identification et le déploiement de solutions innovantes adaptées à leurs enjeux, notamment en matière d'urbanisme, de développement durable et d'efficacité organisationnelle;

CONSIDÉRANT que l'adhésion au réseau IVÉO permet à la Ville de bénéficier d'un accompagnement spécialisé, d'un accès à un portefeuille de projets innovants ainsi que d'un réseau de partenaires du milieu municipal et de l'innovation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite amorcer une démarche structurante en innovation, notamment par la réalisation d'une carte interactive urbanistique permettant de regrouper, par secteur, la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT que cette démarche vise à améliorer la compréhension réglementaire, à soutenir la prise de décision et à optimiser les processus liés à l'analyse des projets urbanistiques;

CONSIDÉRANT que le coût d'adhésion annuel au réseau IVÉO est de 3 391,76 \$ taxes incluses pour une durée de 12 mois;

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan adhère au réseau IVÉO à titre de « Municipalité innovante » pour une période de 12 mois;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la somme de 3 391,76 \$ taxes incluses, correspondant aux frais d'adhésion;

D'AUTORISER le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la directrice générale à signer pour au nom de la Ville de Carignan le protocole d'adhésion ainsi que tout document requis pour donner effet à la présente résolution;

QUE l'administration municipale soit mandatée pour entreprendre, en collaboration avec IVÉO, les démarches nécessaires à la réalisation du projet de carte interactive urbanistique, en fonction des priorités établies par le conseil municipal.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-494.

6 RESSOURCES HUMAINES

6.1 Dépôt - Liste des personnes embauchées par la directrice générale - Mars 2026

Conformément à la résolution numéro 23-06-280 concernant la délégation à la directrice générale du pouvoir de procéder à l'embauche de certains employés salariés pour combler les besoins des différents services, la directrice générale dépose la liste des personnes embauchées depuis la dernière séance ordinaire.

La personne suivante a été embauchée :

Employé(e)	Poste	Classe	Échelon	Statut	Date d'entrée en fonction
Martin Lelièvre	Opérateur en traitement des eaux	7	1	Régulier	23 mars 2026

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la directrice générale, de la liste des personnes embauchées au mois de mars 2026.

7 FINANCES

7.1 Dépôt - Liste des commandes - Mars 2026

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 17 février au 15 mars 2026.

26-04-130

7.2 Déboursés du mois - Mars 2026

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de mars 2026 pour un montant de 7 275,77 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de mars 2026, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 238 057,30 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s)

26-04-131

7.3 Autorisation - Transfert budgétaire - Mars 2026

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le transfert des sommes suivantes :

Afin de couvrir la dépense de services professionnels - Ressources humaines :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
23 600 \$	Taxes générales	01-211-00-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
23 600 \$	Services professionnels	02-160-00-412

26-04-132

7.4 Autorisation - Appropriation de 103 682 \$ du fonds de croissance infrastructures hygiène du milieu

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 521 (2025) établissant le paiement d'une contribution de croissance lors de la délivrance d'un permis de construction neuve ou de lotissement;

CONSIDÉRANT la disponibilité financière au fonds de croissance « Infrastructures - Hygiène du milieu »;

CONSIDÉRANT la dépense prévue engendrée par le remboursement en capital et intérêts des travaux en lien avec le règlement d'emprunt numéro 546 (2022);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le trésorier à affecter une somme de 103 682 \$ provenant du fonds de croissance « Infrastructures - Hygiène du milieu » vers le budget de l'année 2027 afin de permettre de financer la dépense en capital et intérêts 2027 en lien avec le règlement d'emprunt numéro 546 (2022).

8 GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

26-04-133

8.1 Autorisation des dépenses cumulatives - Mandats Ingénir - 78 286,48 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a réalisé plusieurs recherches de prix au cours des derniers mois pour des services professionnels liés à différents projets techniques;

CONSIDÉRANT que la firme Ingénir a présenté l'offre la plus compétitive à chacune des recherches de prix et a été retenue pour tous les mandats;

CONSIDÉRANT que le montant cumulé de ces contrats s'élève à 78 286,48 \$, taxes incluses, dépassant le seuil de 50 000 \$, et que conformément au règlement de gestion contractuelle, le conseil doit autoriser ces dépenses.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la dépense cumulative de 78 286,48 \$ taxes incluses à la firme Ingénir pour divers mandats.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés aux poste budgétaire 22-260-11-726, 03-100-00-530, 22-005-46-710, 02-315-00-411.

26-04-134

8.2 Autorisation - Engagement de la Ville de Carignan - Démarche du plan de gestion d'actif en eau (PGA-eau)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carignan reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carignan a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

CONSIDÉRANT QUE la mise en oeuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Carignan s'engage à ;

- Élaborer et mettre en oeuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- Transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier;
- Approuver le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autoriser le dépôt des documents auprès du Ministère.

26-04-135

8.3 Autorisation de modification - Fréquence des rencontres - Comité consultatif de circulation et du transport actif

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté, le 7 février 2018, la résolution 18-02-49 portant sur la création et la définition des comités consultatifs, incluant le Comité de circulation et sécurité routière;

CONSIDÉRANT que le Conseil a procédé, le 19 novembre 2025, à une mise à jour de ce comité afin notamment d'en préciser le mandat, la composition et l'appellation ;

CONSIDÉRANT que les élus souhaitent assurer un suivi plus soutenu des dossiers liés à la circulation, à la sécurité routière et au transport actif;

CONSIDÉRANT l'évolution des enjeux et des demandes citoyennes en matière de mobilité sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge opportun de revoir la fréquence des rencontres du comité afin d'en améliorer l'efficacité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

QUE la fréquence des rencontres du Comité consultatif de circulation et du transport actif soit modifiée afin que le comité se réunisse une fois par mois;

QUE cette modification remplace toute mention antérieure prévoyant une fréquence de rencontres de « 3 à 6 fois par année »;

QUE toutes les autres dispositions applicables au comité demeurent inchangées.

26-04-136

8.4 Autorisation - Stationnement interdit temporairement pour travaux - rue de l'Aigle

CONSIDÉRANT la demande de l'entrepreneur du Groupe Bâtir afin de réserver une section de la rue de l'Aigle pour le stationnement des camions dans le cadre d'un projet de construction sur ladite rue;

CONSIDÉRANT qu'un seul côté de rue serait réservé au stationnement des camions;

CONSIDÉRANT que cela aurait pour effet d'éviter les manoeuvres de reculs des camions et ainsi éviter des accidents;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'INTERDIRE le stationnement temporairement sur la rue de L'Aigle pour la période du 30 mars au 12 avril 2026 du lundi au vendredi entre 7 h et 17 h.

26-04-137

8.5 Octroi de contrat - Fourniture d'un chargeur sur roues avec équipements - Longus Equipement Inc. – 414 973,52 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture d'un chargeur sur roues avec équipements;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de fourniture d'un chargeur sur roues avec équipements, à l'entreprise Longus Equipement Inc. pour un montant de 414 973,52 \$ taxes incluses.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-260-06-725.

26-04-138

8.6 Annulation - Processus d'appel d'offres public - APP-26-001-ST - Fourniture, installation et raccordement de génératrices aux PP6 et PP7

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public (APP-26-001-ST) afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture, l'installation et le raccordement de génératrices aux PP6 et PP7;

CONSIDÉRANT la clause de réserve contenue dans les documents d'appels d'offres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ANNULER le processus de l'appel d'offres public APP-26-001-ST - Fourniture, installation et raccordement de génératrices aux PP6 et PP7;

QUE le processus de l'appel d'offres APP-26-001-ST soit nul et sans effet.

9 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

26-04-139

9.1 Demande de dérogation mineure 2026-015 - Lot 2 597 598 - 2443, rue Marie-Anne Est - Distance entre le garage détaché et le bâtiment principal

La greffière invite toute personne intéressée par la présente demande à se faire entendre.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2026-015 qui aurait pour effet de rendre réputée conforme la distance de 1,00 mètre entre le garage détaché et le bâtiment principal situés au 2443, rue Marie-Anne Est, sur le lot 2 597 598, alors que la réglementation en vigueur exige une distance d'au moins 2,00 mètres entre un garage détaché et un autre bâtiment;

CONSIDÉRANT que lors de la demande de permis pour la construction du garage, le demandeur avait effacé l'escalier menant au sous-sol de ses plans, croyant qu'il allait le retirer, mais qu'il a finalement décidé de le conserver;

CONSIDÉRANT que le refus de la demande obligerait le demandeur à retirer l'escalier menant au sous-sol, ou à retrancher une partie du garage détaché déjà construit;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure 2026-015 ayant pour effet de rendre réputée conforme la distance de 1,00 mètre entre le garage détaché et le bâtiment principal situés au 2443, rue Marie-Anne Est, sur le lot 2 597 598.

26-04-140

9.2 Demande de dérogation mineure 2026-022 - Lot 2 600 376 - 2975-2977, rue des Ancolies - Permettre l'implantation d'un escalier menant à l'étage en cour latérale

La greffière invite toute personne intéressée par la présente demande à se faire entendre.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2026-022 qui aurait pour effet de permettre l'implantation d'un escalier menant à l'étage en cour latérale alors que la réglementation en vigueur ne le permet qu'en cour arrière au 2975-2977, rue des Ancolies, sur le lot 2 600 376;

CONSIDÉRANT que l'escalier est requis pour permettre une sortie de secours en cas d'incendie pour le logement à l'étage;

CONSIDÉRANT qu'avec la configuration de ce terrain, l'escalier serait tout autant visible de la rue des Tulipes s'il était implanté en cour arrière;

CONSIDÉRANT que l'escalier sera camouflé par des murs afin de réduire son impact visuel et esthétique;

CONSIDÉRANT que l'escalier et le balcon contribuent par ailleurs à réduire l'aspect cubique du bâtiment et à ce que le projet respecte les critères du règlement sur les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'un escalier menant à l'étage en cour latérale au 2975-2977, rue des Ancolies, sur le lot 2 600 376.

26-04-141

9.3 Demande de PIIA 2025-129 - Lot 2 600 376 - 2975-2977, rue des Ancolies - Agrandissement de la résidence par l'ajout d'un étage comprenant un logement intergénérationnel

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-129 concernant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un étage comprenant une unité d'habitation accessoire de type intergénérationnel au 2975-2977, rue des Ancolies, sur le lot 2 600 376, telle que figurant sur les plans et documents présentés

au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 février 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-129 concernant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée par l'ajout d'un étage comprenant une unité d'habitation accessoire de type intergénérationnel au 2975-2977, rue des Ancolies, sur le lot 2 600 376.

26-04-142

9.4 Demande de PIIA 2025-115 - Lot 6 691 172 - 2378-2380, rue Éthel Est - Construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-115 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire au 2378-2380, rue Éthel Est, sur le lot 6 691 172, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 mars 2026;

CONSIDÉRANT le contraste marqué dans la volumétrie et le gabarit avec le cadre bâti existant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE REFUSER la demande de PIIA 2025-115 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire au 2378-2380, rue Éthel Est, sur le lot 6 691 172.

26-04-143

9.5 Demande de PIIA 2025-116 - Lot 6 691 173 - 2382-2384, rue Éthel Est - Construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-116 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire au 2382-2384, rue Éthel Est, sur le lot 6 691 173, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 mars 2026;

CONSIDÉRANT le contraste marqué dans la volumétrie et le gabarit avec le cadre bâti existant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE REFUSER la demande de PIIA 2025-116 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire au 2382-2384, rue Éthel Est, sur le lot 6 691 173.

26-04-144

9.6 Demande de PIIA 2025-117 - Lot 6 591 527 - 1846-1848, rue Henriette - Construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire de type intergénérationnel

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2025-117 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire de type intergénérationnel au 1846-1848, rue Henriette, sur le lot 6 591 527, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2025-117 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec unité d'habitation accessoire de type intergénérationnel au 1846-1848, rue Henriette, sur le lot 6 591 527.

26-04-145

9.7 Demande de PIIA 2026-017 - Lot projeté 6 723 311 - 1868, rue Gertrude - Construction d'une résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-017 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 1868, rue Gertrude, sur le lot projeté 6 723 311, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 mars 2026;

CONSIDÉRANT que le respect de l'alignement des bâtiments voisins permettrait d'améliorer l'intégration du bâtiment projeté et de réduire son impression de massivité vis-à-vis des bâtiments voisins;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-017 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 1868, rue Gertrude, sur le lot projeté 6 723 311.

26-04-146

9.8 Demande de PIIA 2026-019 - Lot 3 136 297 - 3150, rue Bouthillier - Construction d'une résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-019 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 3150, rue Bouthillier, sur le lot 3 136 297, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-019 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 3150, rue Bouthillier, sur le lot 3 136 297.

26-04-147

9.9 Demande de PIIA 2026-021 - Lot 6 425 710 - 3397, rue Bouthillier - Construction d'une résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-021 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 3397, rue Bouthillier, sur le lot 6 425 710, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 mars 2026;

CONSIDÉRANT que la distribution des volumes, des matériaux et des ouvertures ne crée pas une façade principale harmonieuse et cohérente;

CONSIDÉRANT que l'architecture n'est pas suffisamment de qualité en ne comportant pas suffisamment de composantes architecturales permettant d'agrémenter l'architecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

DE REFUSER la demande de PIIA 2026-021 concernant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 3397, rue Bouthillier, sur le lot 6 425 710.

26-04-148

9.10 Demande de PIIA 2026-020 - Lot 2 343 493 - 4443, René-Dumas - Agrandissement de la résidence unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2026-020 concernant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 4443, rue René-Dumas, sur le lot 2 343 493, telle que figurant sur les plans et documents présentés au Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2026-020 concernant l'agrandissement de la résidence unifamiliale isolée située au 4443, rue René-Dumas, sur le lot 2 343 493.

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

26-04-149

10.1 Adoption - Plan de sécurité civile révisé

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan doit maintenir à jour son Plan municipal de sécurité civile (PMSC) conformément à la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3);

CONSIDÉRANT que des modifications législatives récentes à la *Loi sur la sécurité civile* sont venues renforcer les obligations des municipalités en matière de planification, de préparation, de formation et d'exercices;

CONSIDÉRANT que le Plan municipal de sécurité civile doit être révisé périodiquement, notamment lors de changements significatifs touchant l'organisation municipale, les ressources

disponibles, les risques présents sur le territoire ou les mécanismes de coordination des interventions;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a procédé, au cours des trois (3) derniers mois, à la mise à jour complète de son Plan municipal de sécurité civile afin de tenir compte des nouvelles exigences légales, des changements organisationnels, de l'évolution des risques ainsi que des besoins opérationnels de coordination en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public d'assurer une planification adéquate permettant de soutenir l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) et d'assurer la protection des personnes et des biens lors de sinistres ou situations d'urgence;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le Plan municipal de sécurité civile (PMSC) de la Ville de Carignan, tel que mis à jour;

QUE ledit plan entre en vigueur dès l'adoption de la présente résolution;

D'AUTORISER la direction générale, ainsi que toute personne désignée, à effectuer les ajustements administratifs requis, incluant la mise à jour des annexes, des listes de contacts et des ressources, afin d'assurer le maintien à jour du plan selon l'évolution de l'organisation municipale et des risques;

D'AUTORISER la transmission du Plan municipal de sécurité civile mis à jour au ministère de la Sécurité publique, à la MRC de la Vallée-du-Richelieu, à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, au Service incendie de la ville de Chambly ainsi qu'à la Ville de Chambly, à des fins de coordination, de conformité et de collaboration intermunicipale.

26-04-150

10.2 Autorisation de passage - Tour Cycliste des Policiers de Laval 29e édition - 25 mai 2026

CONSIDÉRANT que le Tour Cycliste des Policiers de Laval 29e édition se tiendra le lundi 25 mai 2026;

CONSIDÉRANT que, lors de l'évènement, le convoi désire circuler sur le territoire de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage du Tour Cycliste des Policiers de Laval 29e édition;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le passage du convoi du Tour Cycliste des Policiers de Laval 29e édition sur le territoire de la Ville de Carignan le 25 mai 2026;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

26-04-151

11.1 Demande d'aide financière - Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu - 200 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu, une aide financière d'un montant de 200 \$, dans le cadre des activités d'intégration dans la communauté;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

26-04-152

11.2 Autorisation - Accréditation d'un nouvel organisme pour l'année 2026 - Studio Production DS

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ACCRÉDITER en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes, pour l'année 2026, l'organisme suivant:

- Studio Production DS

26-04-153

11.3 Autorisation de signature - Entente camps de jour - Studio Production DS - Été 2026

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire de conclure une entente avec l'organisme *Studio Production DS* pour l'été 2026;

CONSIDÉRANT que l'objectif de *Studio Production DS* vise à promouvoir une nouvelle offre de camps de jour en théâtre à Carignan;

CONSIDÉRANT que l'entente de *Studio Production DS* vise à offrir six (6) semaines de camps de jour aux résidents de Carignan et de la région;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente entre la Ville de Carignan et l'organisme *Studio Production DS* pour l'été 2026.

12 COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET CITOYENNES

26-04-154

12.1 Adhésion - Semaine nationale du don d'organes et de tissus - 19 au 25 avril 2026

CONSIDÉRANT que la semaine nationale du don d'organes et de tissus du 19 au 25 avril 2026;

CONSIDÉRANT que cette semaine est organisée par Transplant Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser les citoyens à la cause du don d'organes et de tissus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Yves Gaudet et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Carignan souligne la Semaine nationale du don d'organes et de tissus, qui se déroulera du 19 au 25 avril prochain, et réitère l'importance du don d'organes et de tissus en mettant de l'avant le slogan « Merci pour la vie », lequel sera diffusé sur les différents canaux de communication de la Ville de Carignan durant toute cette période.

13 RÉGLEMENTATION

26-04-155

13.1 Avis de motion - Projet de règlement numéro 508 (2026) remplaçant le règlement numéro 508 (2025)-3 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville

Le conseiller Daniel St-Jean donne avis de motion qu'il y aura, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, l'adoption du Règlement numéro 508 (2026) modifiant le règlement no 508 (2025)-3 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville. Il dépose le projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

26-04-156

13.2 Avis de motion - 1er projet de règlement numéro 483-42-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Garages attenants et intégrés & CES maximum secteur des Îles))

La conseillère Édith Labrosse donne avis de motion qu'il y aura, lors de cette même séance du conseil municipal, l'adoption du 1er projet de règlement numéro 483-42-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U. Elle dépose le 1er projet de règlement à la présente séance et en fait la présentation conformément aux dispositions de la loi.

26-04-157

13.3 Adoption - 1er projet de règlement numéro 483-42-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U (Garages attenants et intégrés & CES maximum secteur des Îles)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du premier projet de règlement numéro 483-42-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le premier projet de règlement numéro 483-42-U modifiant le règlement de zonage numéro 483-U.

26-04-158

13.4 Adoption - Règlement numéro 310 (2026)-1 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2026)

CONSIDÉRANT que lors de la séance tenue le 4 mars 2026, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a également été déposée le 4 mars 2026;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement numéro 310 (2026)-1 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2026), déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement numéro 310 (2026)-1 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et remplaçant le règlement numéro 310 (2026).

26-04-159

13.5 Adoption - Règlement d'emprunt 568 (2026) autorisant les travaux de réfection du chemin Brunelle décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 3 708 000 \$

CONSIDÉRANT que lors de la séance tenue le 4 mars 2026, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a également été déposée le 4 mars 2026;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement d'emprunt numéro 568 (2026) autorisant les travaux de réfection du chemin Brunelle décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 3 708 000 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement d'emprunt numéro 568 (2026) autorisant les travaux de réfection du chemin Brunelle décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 3 708 000 \$.

26-04-160

13.6 Adoption - Règlement d'emprunt 569 (2026) autorisant les travaux de pavage de chaussée pour l'année 2026 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 024 000 \$

CONSIDÉRANT que lors de la séance tenue le 4 mars 2026, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a également été déposée le 4 mars 2026;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du Règlement d'emprunt 569 (2026) autorisant les travaux de pavage de chaussée pour l'année 2026 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 024 000 \$, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le Règlement d'emprunt 569 (2026) autorisant les travaux de pavage de chaussée pour l'année 2026 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 024 000 \$.

14 INFORMATION

15 DIVERS

26-04-161

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 17.

Patrick Marquès
Maire

Me Ève Poulin
Greffière

ADOPTÉ